



Moments de Justice @MisterBailiff Mon Mar 15 23:02:13 +0000 2021

Au Moyen Age, l'Ordalie ou « Jugement de Dieu » consistait à soumettre un suspect à une épreuve permettant de conclure ou non à sa culpabilité.

S'il était innocent, Dieu qui le savait, l'aidait à surmonter l'épreuve.

Petit florilège dans le thread à suivre.

#TribunalAntan <https://t.co/SBRGrVoN0q>



1/7 L'Ordalie par le fer rouge. L'accusé devait porter une barre de fer rougie au feu. La main était bandée dans un sac de cuir scellé par le juge. Trois jours plus tard si la plaie était « belle », cela prouvait l'innocence. Purulente la culpabilité était avérée. #TribunalAntan <https://t.co/Nm6tMfq0RP>



D'où « mettre sa main au feu » lorsqu'on est sûr de soi.

2/7 L'ordalie par l'eau bouillante. L'accusé plongeait son bras dans un chaudron d'eau bouillante pour ramener un anneau béni. On bandait le bras brûlé et on vérifiait l'état de la plaie quelques jours plus tard. #TribunalAntan <https://t.co/SP844q7UMr>



3/7 L'ordalie par le feu. L'accusé devait traverser les pieds nus deux bûchers ardents entrecroisés sans se brûler. Si Dieu veillait sur lui, il en sortait indemne et il prouvait ainsi son innocence. [#TribunalAntan https://t.co/Z7XzNIYTBO](https://t.co/Z7XzNIYTBO)



4/7 L'ordalie par l'eau froide. L'accusé avait la main gauche liée au pied droit et inversement. Plongé dans une rivière dont l'eau était bénie. S'il flottait il était coupable, s'il coulait il était innocent (encore fallait-il pouvoir se libérer de ses liens) [#TribunalAntan https://t.co/tOclcP3JC7](https://t.co/tOclcP3JC7)



5/7 L'ordalie du pain. On gave l'accusé d'hostie, de pain ou de fromage. Si un morceau reste en travers de la gorge et qu'il s'étouffe, la preuve est faite, il est coupable. D'où l'expression « Ca me reste en travers de la gorge » lorsqu'on subit une injustice. #TribunalAntan <https://t.co/c7lw4uJPgJ>



6/7 L'ordalie de la croix. Les personnes en conflit, ligotées à un poteau, devaient lever les bras à l'horizontale. Le premier à baisser les bras était perdant devant Dieu et devait renoncer à ses demandes. D'où « baisser les bras » lorsqu'on abandonne la partie. #TribunalAntan <https://t.co/n1iMQhC4af>



Thomas Brigstoke., Moïse les bras soutenus par Aaron et Hour, XIXe siècle.

7/7 L'ordalie du duel judiciaire. Les deux parties s'opposaient dans un duel à mort. Avant le combat chacun remettait au juge le gage, couvrant les dommages-intérêts dus au vainqueur. Ce dernier par ce jugement divin, prouvait ainsi le bien-fondé de sa position. #TribunalAntan <https://t.co/LTtdK1J5XY>

